Image not found or type unknown

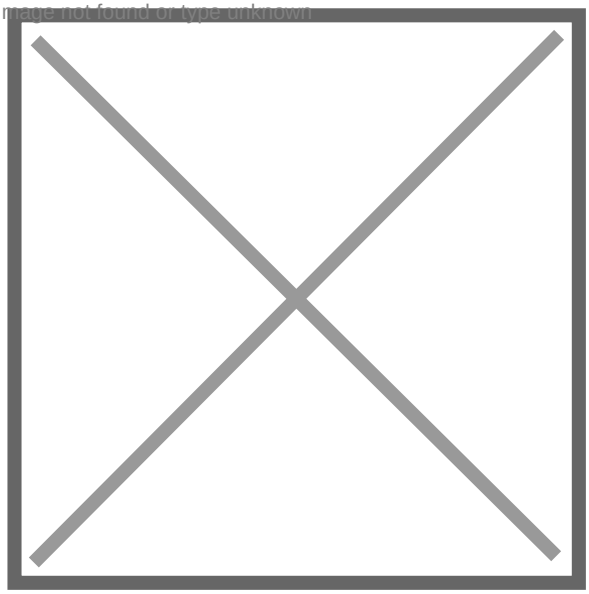

Création de sarl avec son conjoint

Par **sin**, le **05/11/2009** à **17:45**

Bonjour,
Je suis actuellement chomeur depuis le 28/10/2009, je souhaite créer mon entreprise (SARL) de consultant en bâtiment avec mon épouse qui elle, est salariée dans une société d'assurance.
1.Mon épouse, tout en restant salariée dans son entreprise, peut elle être mon associée minoritaire?
2.Dans le cas positif, conservera t elle toutes ses droits de salariée et droit aux indemnités chômage si elle quitte son entreprise?
3.Auprès de quelle(s) organisme(s) puis je demander des aides pour débuter mon entreprise(aide financière et non prêt).
4.Dernière question : Nous sommes mariés sans contrat de mariage, et nous avons une maison, est ce que le fait de créer mon entreprise avec mon conjoint mettra en danger nos biens personnels en cas de difficultés financière de l'entreprise.
Je vous remercie de vos réponses.

Par **reno_8**, le **05/11/2009** à **22:01**

Bonsoir ,

1/ elle peut être associée minoritaire et rester dans son entreprise
2/ oui, elle a cotisé au régime des salariés donc elle conserve les droits acquis, après elle peut devenir salariée et être associée de votre entreprise, ce n'est pas impossible.
3/ contacter une boutique de gestion dans votre ville (organisme public qui conseille les entrepreneurs) ou le pays initiative de votre département, ou mieux, aller voir un cabinet

d'expertise comptable qui vous apportera tous les conseils nécessaires, de plus il vous en faudra un plus tard.
4/ je ne suis pas certains donc je préfère ne pas répondre

Renaud
Responsable en cabinet d'expertise comptable

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés